



Évreux, le 27 février 2018

MAINTIEN DE LA RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU POUR 12 COMMUNES

Depuis dimanche 25 février, 12 communes de l'Eure étaient concernées par une restriction de consommation d'eau suite à des analyses sur le château d'eau du Buisson Fallu. La qualité de l'eau du robinet n'était pas garantie et son utilisation pouvait présenter un risque pour la santé des consommateurs.

Mardi 27 février en début d'après-midi, la préfecture de l'Eure annonçait la levée de cette restriction d'eau pour l'ensemble des communes.

Des analyses complémentaires doivent être effectuées.

Aussi, **les mesures de restriction sont maintenues jusqu'à nouvel ordre** : l'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments, de boissons chaudes et glaçons. L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour la toilette et l'évacuation des eaux sales (WC).

Un dispositif de distribution d'eau embouteillée est mis en place par la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie sur les communes de Saint André, Grossoeuvre, La Baronnie et Bretagnolles.

Pour vous tenir informés des modalités de distribution d'eau embouteillée, vous pouvez consulter le site d'Evreux Portes de Normandie : <http://www.evreuxportesdenormandie.fr/>

La liste des communes concernées restent inchangées :

- Bretagnolles
- Epieds
- Foucraiville
- Fresney
- Grossoeuvre
- Jumelles
- La Boissière
- La Forêt-du-Parc
- La Baronnie (ex-Quessigny et Garencières)
- Saint-Andre-de-l'Eure
- Saint-Germain-de-Fresney
- Serez

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr